

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 09.135**

L'An deux Mille Neuf, le 8 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 2 octobre 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 2 octobre 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ  
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS  
Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. QUENTIN  
Mme PELLET représentée par Mme CHABANEAU

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	33

Mme BARRAUD DUCHERON a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Incorporation de la voirie du lotissement « Quai Ouest » dans le domaine public

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : UNANIMITE

Conformément aux dispositions des articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie routière, une enquête publique en vue de l'incorporation de la voirie du lotissement « Quai Ouest » dans le domaine public s'est déroulée du 22 juin 2009 au 7 juillet 2009 inclus.

Le rapport et les conclusions de Monsieur Philippe AUBIN, commissaire-enquêteur, en date du 15 juillet 2009, sont favorables au projet.

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur l'incorporation de la voirie du lotissement « Quai Ouest » dans le domaine public.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière,
- VU l'enquête publique qui s'est tenue du 22 juin 2009 au 7 juillet 2009 inclus en vue de l'incorporation de la voirie du lotissement « Quai Ouest » dans le domaine public,
- VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 15 juillet 2009,
- CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose, à ce jour, à l'incorporation de la voirie du lotissement « Quai Ouest » dans le domaine public,
- APRÈS en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

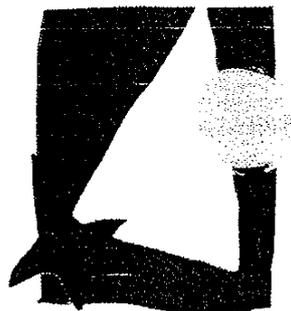
- d'incorporer la voirie du lotissement « Quai Ouest » dans le domaine public,
- de désigner Maître Stéphane Lapègue, notaire à Royan, pour publier l'acte aux hypothèques,
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de réalisation de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 13 octobre 2009

Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN



**Royan**  
ATLANTIQUE

## **LOTISSEMENT « QUAI OUEST »**

**Incorporation des équipements et espaces libres  
dans le Domaine Public Communal**

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

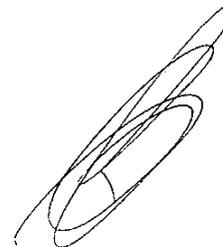
### **ARRÊTE**

**PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE CLASSEMENT  
DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « QUAI OUEST »  
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme  
MAIRIE DE ROYAN  
80 avenue de Pontailiac  
17205 ROYAN CEDEX



VILLE DE ROYAN



URBANISME

STU. N°09.0538

## ARRÊTÉ

### PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « QUAI OUEST » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9,

VU les pièces annexées au dossier,

VU la liste départementale des commissaires-enquêteurs,

## A R R Ê T É

**ARTICLE 1** - Il sera ouvert dans la commune de Royan du lundi 22 juin 2009 au mardi 07 juillet 2009 inclus, une enquête publique en vue du classement de la voirie du lotissement « Quai Ouest » dans le domaine public communal, cadastrée CI 829 et AT 473.

**ARTICLE 2** - Monsieur Philippe AUBIN – Fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur en retraite - est chargé des fonctions de Commissaire-Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la Mairie de Royan le jeudi 25 juin 2009 de 9 h à 12 h et le jeudi 02 juillet 2009 de 9 h à 12 h.

**ARTICLE 3** - Le public pourra prendre connaissance du dossier à la Mairie de Royan de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15, tous les jours exceptés les samedis, dimanches et jours fériés, et consigner éventuellement ses observations sur un registre à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur.

**ARTICLE 4** - L'enquête sera annoncée par un avis en Mairie SEIZE (16) jours au moins avant son ouverture et pendant toute sa durée par les soins de la Commune. Des affiches seront également apposées sur le lieu concerné par l'enquête. L'accomplissement de ces formalités sera constaté par un certificat. En outre, un avis d'enquête sera notifié aux propriétaires riverains de la partie de voie objet de la procédure de classement. Enfin, un avis sera inséré dans le journal Sud-Ouest.

**ARTICLE 5** - A expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui disposera d'UN (1) mois pour transmettre à Monsieur le Député-Maire le dossier et le registre accompagné de ses conclusions motivées.

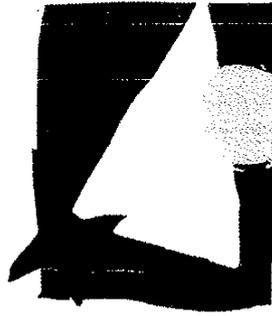
**ARTICLE 6** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 27 Mai 2009

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUR



IV



**Royan**  
ATLANTIQUE

## **LOTISSEMENT « QUAI OUEST »**

**Incorporation des équipements et espaces libres  
dans le Domaine Public Communal**

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **PLAN DE SITUATION**

Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme  
MAIRIE DE ROYAN  
80 avenue de Pontailiac  
17205 ROYAN CEDEX



Commune de Royan

Plan de situation  
Les différents axes Dusi  
Investissement de équipement  
et espace Vert  
don le SPC

22/6 - 7/7/09

Légende

- Voies cyclables
- Voies piétonnières
- Voies autre
- Voies secondaires
- Voie principales
- Voies privées ou autre
- Voies publiques
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Parcelles rejetées
- Parcelles
- Sections
- Lieux-dits
- Parapet
- Cimetière
- Piscine
- Voie Privée



échelle 1 : 8 408



Les données des Impôts, du Cadastre, Droits de l'Etat réservés. Dernière mise à jour du plan cadastral: 2009. Réproduction interdite.

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE - MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT  
COMMUNE DE ROYAN

---

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE  
CLASSEMENT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT  
"QUAI OUEST" DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
CADASTREE CI 829 ET AT 473

---

DU LUNDI 22 JUIN 2009 AU MARDI 07 JUILLET INCLUS  
SIEGE DE L ENQUETE: MAIRIE DE ROYAN

---

COMMISSAIRE-ENQUETEUR: PHILIPPE AUBIN  
5 RUE ANDRE MESSAGER 17200 ROYAN  
DESIGNE PAR ARRETE MUNICIPAL DECIDANT DE  
L OUVERTURE DE L ENQUETE  
N° 09.0538 STU DU 27 MAI 2.009

---

RAPPORT D'ENQUETE

=====



PREMIERE PARTIE  
Modalités du déroulement de l'enquête.  
Pièces visées  
Incidents éventuels

---

Conformément aux dispositions de l'Arrêté municipal du 27 Mai 2.009 STU.N° 09.0538, préparé par la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme de la Mairie de Royan, et après avoir pris contact au préalable avec le Service (Mr COLLIERIE, Mme LEPINOUX), je me suis rendu en mairie: le lundi 22 Juin 09, de 09h à 12 h, pour l'ouverture de l'enquête

le jeudi 25 Juin 09, de 09h à 12h.

le mardi 07 Juillet 09, de 09h à 12h

le mardi 07 Juillet 09, pour la vacation de clôture.

J'ai procédé à la vérification de la publicité par avis de presse ainsi que sur le site, sous la conduite de Mr COLLIERIE, lequel m'a donné sur place toutes les informations utiles sur ce dossier

---

INCIDENTS survenus au cours ou à l'occasion de l'enquête: Aucuns.

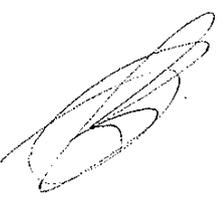
---

A noter que l'arrêté vise la liste départementale des commissaires-enquêteurs, ce qui n'était pas indispensable, sachant que pour ce type d'enquête, le choix du commissaire-enquêteur est indépendant de cette liste et qu'il a été déterminé selon la compétence et l'expérience de la personne désignée.

---

PIECES VISEES:

1. Notice explicative
2. Nomenclature des voies et équipements transférés à la commune.
3. Note indiquant les caractéristiques techniques et l'état des voies annexes:



Département de la Charente-Maritime.Arrondissement de Rochefort.Commune de Royan  
Enquête Publique relative au projet de classement de la voirie du lotissement "QUAI OUEST"  
dans le domaine public communal,cadastrée CI 829 et AT 473.Du 22 Juin au 07 Juillet 2.009  
Commissaire-Enquêteur: Ph.AUBIN.Arrêté municipal N° 09.0538 STU du 27 Mai 2.009

---

Profil des voies.

4. Plan de situation 1/5.000
5. Plan Parcellaire 1/1.000
- 6 Etats parcellaires
  - 6.1- Etat parcellaire des voies et équipements à incorporer
  - 6.2- Etat parcellaire des propriétaires.
7. Arrêté STU.N° 09.0538 du 27 Mai 2.009 portant ouverture de l'enquête
8. Pièce annexe: Profils des voies:
  - En travers (A).Echelle 1/100. Voie principale
  - En travers (B).Echelle 1/100. Voie principale
  - En travers (C).Echelle 1/100. Voie d'accès
  - En travers (D).Echelle 1/100. Voie d'accès --RD 25

Ces quatre profils ont été établis par la SCP GUINARD.  
Géomètres-Experts.45 Av de Pontailac.17200.Royan  
Tél: 05 46 05 50 48

9. Avis de presse Sud-Ouest. 2/6/09
- 10.Registre d'enquête, arrêté à deux observations
11. Certificat d'affichage

Fin de la première Partie.

Le Commissaire-Enquêteur: Ph.AUBIN  
Royan, le 15 Juillet 2.009



SECONDE PARTIE  
OBSERVATIONS GENERALES  
EXAMEN DES OBSERVATIONS  
AVIS PERSONNELS MOTIVES ET CONCLUSION

---

A ma demande auprès du Service d'Urbanisme, et en complément des documents composant le dossier de l'enquête,il m'a été adressé:

- =le Certificat d'affichage
  - =Copie de l'avis affiché
  - =Copie de l'avis de presse paru sur le Sud-Ouest du mardi 02 Juin 09
  - =Photo des panneaux d'affichage
  - =Copie du courrier du 29 mai 09 adressé aux riverains.
- 

RAPPEL DES MOTIFS DE L ENQUETE: (document établi par les services)

Le lotissement "QUAI OUEST" a été autorisé par arrêté du 07 Août 2.003,modifié par arrêté du 22 Juillet 2.004.Un certificat administratif a été délivré le 24 Février 2.005.

Mais ce lotissement n'a pas fait l'objet jusqu'à présent d'une procédure d'incorporation des voies et espaces libres dans le domaine public communal.

Mr Philippe REY, Gérant de la Sté Sarl Chantemerle Immobilier, propriétaire des parcelles CI 829 et AT 473 a adressé un dossier à Monsieur le Député-Maire et proposé une cession gratuite des voies et réseaux du lotissement

Par ailleurs, les voies de desserte de ce lotissement, dénommées Jean Delay et rue Robert Debré assurent le désenclavement du secteur de la Robinière et la liaison entre la rue Jean Besson et le Rue Ampère. D'où la présente enquête visant à l'incorporation dans le DPC.



Département de la Charente-Maritime.Arrondissement de Rochefort.Commune de Royan  
Enquête Publique relative au projet de classement de la voirie du lotissement"QUAI OUEST"  
dans le domaine public communal,cadastrée CI 829 et AT 473.Du 22 Juin au 07 Juillet 2.009  
Commissaire-Enquêteur: Ph.AUBIN.Arrêté municipal N° 09.0538 STU du 27 Mai 2.009

---

CONSTATATIONS:

Les espaces dont l'incorporation dans le domaine public est envisagée comprennent:

Les voies Rue Jean Delay, la rue Robert Debré,leurs réseaux

Des espaces verts non inclus dans une propriété privée et les réseaux situés sous leur emprise.

Le système de récupération et de traitement des eaux pluviales.

Le propriétaire des deux surfaces: AT 473: 813 m2

CI 829: 12.210 m2 est la Sarl

Chantermerle immobilier.Parc Atlantique.15 Rue de l'Ormeau de Pied  
17100.Saintes

---

AVIS PERSONNELS MOTIVES SUR L ENSEMBLE, SUR LES AVIS  
DU PUBLIC. CONCLUSIONS

S'agissant, en réalité d'une enquête de régularisation, il convient de tenir compte de la situation de fait, sans pour autant occulter des remarques objectives:

1° Quid de l'entretien ou de travaux de réfection des réseaux situés sous l'emprise d'une propriété privée.Il conviendrait d'en faire établir à qui en reviendrait la charge.

2° Les observations du public, au nombre de deux, à savoir:

De Mr et Mme Tesnier Jacques.14 Rue Jean Besson

De Mr...(signature illisible) sont favorables à l'incorporation.

(la deuxième personne s'étant exprimée oralement)

.....dont acte

3° On peut penser que les structures des voies permettent de supporter des charges lourdes, compte tenu des activités commerciales desservies (Mr.BRICOLAGE, Automobiles NISSAN, etc...).

Jusqu'à présent,l'état des voies et des espaces verts n'ont pas nécessité d'entretiens réguliers.



Département de la Charente-Maritime.Arrondissement de Rochefort.Commune de Royan  
Enquête Publique relative au projet de classement de la voirie du lotissement "QUAI OUEST"  
dans le domaine public communal,cadastrée CI 829 et AT 473.Du 22 Juin au 07 Juillet 2.009  
Commissaire-Enquêteur: Ph.AUBIN.Arrêté municipal N° 09.0538 STU du 27 Mai 2.009

---

Toutefois je m'aligne sur la réserve formulée par les Services techniques de la Ville sur les remarques qui seront formulées avant la prise en charge par la Communauté d'Agglomération Royan/Atlantique (CARA) sur l'état du réseau d'assainissement des eaux usées et sur le coût éventuel de la remise en état., d'autant qu'une mise à niveau du système d'éclairage ainsi que le curage des décantations du système de collecte et de traitement des eaux pluviales devrait être envisagée, selon l'avis des Services Techniques.

Peut-être, eût-il été préférable que la commission municipale "ad hoc",en son temps,se soit prononcée sur la qualité et la conformité des réalisations.

Mais je présume que, vu les conditions du moment et l'urgence,cette procédure n'a pas pu être suivie.

Quoi qu'il en soit,le nouveau rond-point,réalisé par le propriétaire,à l'extrémité sud,avec le rue André Marie Ampère,,permet un délestage du secteur de "la Robinière" sur ce rond-point,assurant ainsi une liaison entre Royan 2 et le centre-ville, ce qui est très appréciable, surtout en période estivale.

---

#### EN RESUME:

Compte tenu des réserves,-non-conditionnelles-, développées ci-dessus j'émet un Avis Favorable au projet d'incorporation des équipements et espaces libres dans le domaine public communal du lotissement "QUAI OUEST".

Fait à Royan, le 15 Juillet 2.009  
Le Commissaire-Enquêteur.Philippe AUBIN



Département de la Charente-Maritime.Arrondissement de Rochefort.Commune de Royan  
Enquête Publique relative au projet de classement de la voirie du lotissement "QUAI OUEST"  
dans le domaine public communal,cadastrée CI 829 et AT 473.Du 22 Juin au 07 Juillet 2.009  
Commissaire-Enquêteur: Ph.AUBIN.Arrêté municipal N° 09.0538 STU du 27 Mai 2.009

---

BORDEREAU DES PIECES ANNEXEES AU RAPPORT  
SUR L ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE  
CLASSEMENT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT "QUAI OUEST"  
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA COMMUNE  
DE ROYAN  
22 JUIN/ 07 JUILLET 2.009

---

- 1° Copie du Plan de Situation
- 2° Copie du Plan parcellaire
- 3° Copie des photos des avis d'enquête sur le site



Commune de Royan

Plan de situation  
La commune de Royan  
Intercommunalité de Royan  
et espace rural  
don le DPE

22/6 2009

Légende

- Voies cyclables
- Voies piétonnières
- Voies autre
- Voies secondaires
- Voie principales
- Voies privées ou autre
- Voies publiques
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Parcelles rejetées
- Parcelles
- Sections
- Lieux-dits
- Parapet
- Cimetière
- Piscine
- Voie Privée

A



échelle 1 : 8 408





Voie du Tippen  
Quai Ouest  
22/6 - 07/7/09



10

